

Régie intermunicipale du centre de valorisation des
Matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke

CONSEIL D'ADMINISTRATION PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 26 MARS 2026, À 14 H 30
AU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA RÉGIE, SITUÉ AU 107, CHEMIN
MAINE CENTRAL À BURY

MEMBRES PRÉSENTS :

Christelle Lefèvre (Teams)
Vice-présidente
Députée Ville de Sherbrooke

Pascale Larocque
Députée Ville de Sherbrooke

Catherine Boileau
Députée Ville de Sherbrooke

Bertrand Collins
Député substitut Ville de Sherbrooke

Robert Roy
Président
Préfet de la MRC du Haut-Saint-François

Denis Savage
Député MRC du Haut-Saint-François

Nathalie Bresse
Députée MRC du Haut-Saint-François

MEMBRES ABSENTS :

Eugène Gagné
Député substitut MRC du Haut-Saint-François

PARTICIPENT ÉGALEMENT À L'ENSEMBLE OU À UNE PARTIE DE LA SÉANCE :

Jean-Jacques Caron
Directeur général et secrétaire-trésorier de Valoris

Louis Longchamps
*Directeur du développement durable et des
relations externes de Valoris*

Céline Martel
Coordonnatrice aux communications de Valoris

Geneviève Morin
Coordonnatrice administrative de Valoris

Antoni Daigle
Agent de projets Bureau de l'environnement
Ville de Sherbrooke

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président déclare la séance ouverte à 14 h 05.

2. L'AVIS DE CONVOCATION

L'avis de convocation a été transmis par courriel à chaque délégué.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2026-03-26-1563

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par la déléguée Nathalie Bresse,
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, la présidence ne votant pas,

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 26 mars 2026 soit et est adopté.

4. PROCÈS-VERBAUX

RÉSOLUTION 2026-03-26-1564

Adoption du procès-verbal du 26 février 2026

Proposé par la déléguée Nathalie Bresse,
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, la présidence ne votant pas,

Que le secrétaire est dispensé de lire le procès-verbal de la réunion du 26 février 2026.

Que le procès-verbal de la réunion du 26 février 2026 soit et est approuvé.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS – PUBLIC PRÉSENT

DOSSIER 2026-03-26-0072

Période de questions des personnes présentes

Aucune question des citoyens n'a été déposée sur le site internet.

6. DOSSIERS DIRECTION GÉNÉRALE

7. CORRESPONDANCE

8. FINANCES

RÉSOLUTION 2026-03-26-1565

Liste des chèques émis du 16 février au 15 mars 2026

Proposé par la déléguée Pascale Larocque,
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, la présidence ne votant pas,

Que la liste des chèques émis entre le 16 février 2026 et le 15 mars 2026 soit et est déposée.

RÉSOLUTION 2026-03-26-1566

Suivi budgétaire au 28 février 2026 du budget de fonctionnement 2026 adopté

Proposé par le délégué Denis Savage,
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, la présidence ne votant pas,

Que le suivi budgétaire au 28 février 2026 du budget de fonctionnement 2026 adopté soit et est déposé.

RÉSOLUTION 2026-03-26-1567**Liste des contrats comportant une dépense de 25 000 \$ et plus adjudés par Valoris**

Proposé par la déléguée Catherine Boileau,

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, la présidence ne votant pas,

Que la liste A – liste des contrats comportant une dépense de 25 000\$ et plus adjudés par Valoris – février 2026 soit et est déposée.

Que la liste B – liste des contrats entre 2 000\$ et 25 000\$ conclus avec un fournisseur totalisant 25 000\$ depuis le début de l'exercice financier soit et est déposée.

Que la liste C – liste des contrats entre 2 000\$ et 25 000\$ conclus avec un fournisseur ayant atteint 25 000\$ au cours d'un mois précédent en 2025 soit et est déposée.

RÉSOLUTION 2026-03-26-1568**Appropriation du renouvellement de contrat d'assurance de dommage avec FQM - Assurances**

ATTENDU QUE la Régie doit contracter une assurance de dommage pour protéger ses biens et ses véhicules automobiles et ses machineries roulantes;

ATTENDU QUE la Régie contracte ses assurances de dommages avec le Fonds de la FQM depuis plusieurs années;

Proposé par la déléguée Nathalie Bresse,

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, la présidence ne votant pas,

IL EST RÉSOLU de renouveler le contrat d'assurance de dommage avec la FQM - Assurances pour la période du 26 avril 2026 au 25 avril 2027 et d'autoriser le secrétaire-trésorier à payer la prime de 264 746.83 \$.

9. INFRASTRUCTURES**RÉSOLUTION 2026-03-26-1569****Tonnage des matières résiduelles acheminées au site Bury – mensuel février 2026 / cumulatif 2025**

Proposé par la déléguée Christelle Lefèvre,

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, la présidence ne votant pas,

Que le bilan mensuel et cumulatif au 28 février 2026 du tonnage des matières résiduelles acheminées au site Bury soit et est déposé.

RÉSOLUTION 2026-03-26-1570**Approbation du contrat de surveillance chantier pour les travaux de construction de l'usine de traitements des eaux de lixiviation du LET de Valoris**

CONSIDÉRANT QUE les services de surveillance de chantier sont essentiels pour garantir la conformité des travaux de construction de l'usine de traitement des eaux de lixiviation selon les plans et devis;

CONSIDÉRANT QUE l'octroi de ce mandat de gré à gré à la firme Stantec est justifié par leur connaissance approfondie du dossier, assurant ainsi une transition fluide et une reddition de compte technique sans interruption;

CONSIDÉRANT QUE cette procédure est conforme à la section 3.1 du *Règlement numéro 5-3* de la Régie concernant la gestion contractuelle ;

CONSIDÉRANT QUE ces services seront financés à même le règlement d'emprunt no 25-1;

Proposé par la déléguée Pascale Larocque,

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, la présidence ne votant pas,

QUE Valoris autorise d'octroyer un contrat de gré-a-gré pour la surveillance chantier pour l'usine de traitement des lixiviats pour un montant maximal de 127 251,05 \$ (avant taxes) à la firme Stantec Experts-conseils.

RÉSOLUTION 2026-03-26-1571

Approbation de l'avenant No5 dans le cadre des services professionnels pour le réaménagement de l'entrée du site de Valoris à Bury

CONSIDÉRANT QUE l'échéancier de l'entrepreneur responsable des travaux d'aménagement de l'entrée du site de Bury a été allongé par des éléments hors de son contrôle;

CONSIDÉRANT QUE la surveillance est essentielle afin d'assurer la conformité des travaux aux plans et devis approuvés, ainsi que le respect des exigences contractuelles et réglementaires, et de garantir la qualité et la pérennité des ouvrages;

CONSIDÉRANT QUE les travaux supplémentaires seront financés par le montant approprié provenant du surplus de l'exercice financier de 2024;

Proposé par le délégué Denis Savage,
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, la présidence ne votant pas,

IL EST RÉSOLU QUE Valoris autorise les travaux supplémentaires de l'avenant °5 dans le cadre du mandat des services professionnels pour le réaménagement de l'entrée du site de Valoris à Bury pour un montant maximal de 68 988,34 \$ (avant taxes) à GBI Experts-Conseils Inc.

RÉSOLUTION 2026-03-26-1572

Approbation de frais supplémentaire liés au report partiel du chantier pour le contrat découlant de l'appel d'offres 2025-03 – Réaménagement de l'entrée du site de Valoris à Bury

CONSIDÉRANT QUE les délais d'intervention d'Hydro-Québec ont empêché la réalisation des travaux selon l'échéancier initial;

CONSIDÉRANT QUE la séparation des travaux en deux phases était requise afin de pallier le retard de déplacement des poteaux électriques, tout en respectant les engagements contractuels déjà pris envers l'entrepreneur;

CONSIDÉRANT QUE ces modifications constituent un accessoire au contrat initial et n'en changent pas la nature;

CONSIDÉRANT QUE le contrat sera payé par l'appropriation des surplus des années financières 2023 et 2024;

Proposé par la déléguée Nathalie Bresse,
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, la présidence ne votant pas,

IL EST RÉSOLU QUE Valoris approuve un montant supplémentaire maximal de 337 808,51\$ (avant taxes) pour les travaux de réaménagement de l'entrée du site à Excavation Steve Leblanc, conformément aux documents contractuels conservés aux archives de la Régie.

RÉSOLUTION 2026-03-26-1573

Approbation des travaux supplémentaires pour le contrat de l'appel d'offres 2025-03 – Réaménagement de l'entrée du site de Valoris à Bury

CONSIDÉRANT QUE la découverte de matériaux de remblai non conformes et d'infrastructures défectueuses a rendu quelques corrections essentielles à la pérennité de l'entrée du site;

CONSIDÉRANT QUE le niveau élevé de la nappe phréatique a nécessité des mesures de protection supplémentaires;

CONSIDÉRANT QUE les améliorations apportées au concept assurent une meilleure pérennité des actifs de Valoris;

CONSIDÉRANT QUE ces modifications constituent un accessoire au contrat initial et n'en changent pas la nature;

CONSIDÉRANT QUE le contrat sera payé par l'appropriation des surplus des années financières 2023 et 2024;

Proposé par la déléguée Pascale Larocque,
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, la présidence ne votant pas,

IL EST RÉSOLU QUE Valoris approuve un montant de 361 451,96\$ (avant taxes) pour les travaux supplémentaires pour le projet de réaménagement de l'entrée du site à Excavation Steve Leblanc, conformément aux documents contractuels conservés aux archives de la Régie.

- 10. RÈGLEMENTS
- 11. DEMANDES DES DÉLÉGUÉS
- 12. AFFAIRES NOUVELLES
- 13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14 h 25.

Le président

Robert Roy, délégué MRC du Haut-Saint-François

Le secrétaire

Jean-Jacques Caron, directeur général et secrétaire-trésorier de Valoris